

REGLEMENT 2024 DES TRAILS POURSUITE DU MEMORIAL

1) **Le Toulon Etudiant Club** organise le lundi 11 novembre 2024 les septièmes trails poursuite du Mémorial dans le massif du Faron à Toulon. Épreuves individuelles ou en relais en ligne, ouvertes à tous et à toutes sous conditions.

Deux circuits:

- **Grand trail**: distance 26,8km avec 905m dénivelé positif, en solo ou en relais, **premier départ à 8h30** au niveau du Mémorial du Faron pour les parcours en solo et en relais.

- **Petit trail**: distance 14,8km avec 495m dénivelé positif, **premier départ à 9h00** au niveau du Mémorial du Faron.

2) **Organisation** : Les 2 trails sont des trails poursuite dont les départs sont effectués par groupe de 10 coureurs toutes les minutes. Il est primordial que les coureurs soient présents dans le sas de départ au moins 5 mn avant **leur horaire de départ indiqué sur le dossard**.

Pour le grand trail en solo ou en relais, premier départ à 8h30 pour les 10 premiers dossards, puis 8h31 pour les 10 dossards suivants et ainsi de suite. **Pour le petit trail**, premier départ à 9h00 pour les 10 premiers dossards, puis 9h01 pour les 10 dossards suivants et ainsi de suite, voir le site www.trailpoursuitedumemorial.sitew.fr pour plus de précision.

3) **Inscriptions** :

- Par internet sur le site www.chronosports.fr jusqu'à 9 novembre 2024.

- Chez Running Conseil A1 espace Mermoz Bt 1 avenue Jean Mermoz 83190 Ollioules jusqu'à 8 novembre 2024

- Par courrier adressé à Claude ROUFFIGNAC Les Balisiers C, Rue des frères GAY 83000 Toulon jusqu'au 4 novembre 2024.

Le nombre de dossards est limité à 300 par trail.

Possibilité de s'inscrire sur place le 11 novembre de 7h30 à 8h30 mais avec une majoration de 5€.

Les épingles ne sont pas fournies.

Remise des dossards : sur place le matin de la course (11 novembre) à partir de 7h30 et au plus tard 1/2 heure avant l'heure de départ prévue. Les Numéros de dossards seront attribués dans l'ordre des inscriptions.

4) **Tarifs** : Grand trail : 25 euros en solo et 30€ en relais. Petit trail : 15 euros

5) **Participation** : Sont autorisés à participer à ces épreuves, les personnes présentant obligatoirement soit une licence sportive de la FFA ou de la FFTri en cours de validité, soit un certificat médical datant de moins d'un an le jour de l'épreuve avec la mention compétition, soit un PPS de moins de 3 mois. A partir de junior (2007 et avant) pour le petit Trail et le grand trail en relais et à partir d'espoir (2005 et avant) pour le grand trail en solo.

6) **Matériel et recommandations** : les concurrents doivent être équipés et chaussés convenablement compte tenu des risques météo et du terrain. **Gourde ou Camel bak vivement conseillés car peu de ravitaillement.**

7) **Engagement moral des coureurs** : Les 2 parcours sont situés dans une zone Natura 2000, aussi chaque coureur ou accompagnateur s'engage à respecter l'environnement et la nature. Aucun déchet ne devra être jeté sur le parcours. Les coureurs devront respecter les membres de l'organisation ainsi que les autres coureurs.

8) **Assurance** : L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

9) **Ravitaillements** : Les 2 trails sont en semi-autosuffisance. Il n'y a qu'un ravitaillement sur le petit parcours et 3 sur le grand parcours. Il est indispensable d'avoir un minimum de ravitaillement sur soi. Camel bak ou gourde son vivement conseillés. **Aucun gobelet n'est donné sur le parcours.**

10) **Parcours** : les parcours empruntent essentiellement des sentiers et des chemins forestiers. Néanmoins, quelques petites parties du parcours utilisent la route. La circulation étant coupée, il n'y a aucun risque lié à la circulation. Toutefois au cas où un véhicule viendrait à se trouver sur le parcours,

il est recommandé de faire attention et de respecter ce véhicule. Il peut s'agir d'un véhicule de secours qui est autorisée à utiliser les routes et chemins.

11) **Résultats** : Les résultats seront affichés régulièrement pendant la course au fur et à mesure des arrivées. Compte tenu des départs échelonnés toutes les minutes, les résultats définitifs ne seront connus que lorsque le dernier concurrent sera arrivé. Après affichage définitif, toute réclamation devra être faite auprès de l'organisateur dans les 30mn qui suivent l'affichage des résultats. Les résultats définitifs pourront être consultés sur les sites www.chronosports.fr et sur le site du trail :

www.trailpoursuitedumemorial.sitew.fr

12) **Sécurité** : L'organisation du trail poursuite du mémorial peut, si les conditions météo s'avèrent trop dangereuses ou si l'accès au mont Faron est interdit, annuler les épreuves. En cas d'annulation, les concurrents ne seront pas remboursés mais pourront s'inscrire gratuitement à l'édition suivante.

Sur le dossard est indiqué le N° de Téléphone à appeler en cas de nécessité. Des bénévoles présents sur le circuit seront contactés par l'organisation ou par les concurrents s'ils constatent un accident.

L'organisation sera équipée de téléphones portables et de talkies-walkies pour permettre une communication quelle que soit la position des concurrents sur le parcours et des membres de l'organisation. Toutefois si un concurrent trouve sur le parcours un autre concurrent en difficulté (blessure ou autre) il en informera le 1^{er} jalonneur rencontré sur le parcours.

Les premiers soins seront assurés par un médecin et des secouristes.

Toute personne qui abandonne doit impérativement informer un membre de l'organisation. Des moyens seront mis en place pour la rapatrier à l'arrivée si nécessaire.

13) **Balisage** : Le parcours sera balisé avec des rubalises et des flèches. De nombreux jalonneurs seront situés sur le parcours.

14) **Pointage des concurrents** : Un ou plusieurs pointages peuvent être effectués sur le parcours par sécurité et contrôle des coureurs.

15) **Règle de bonne conduite** : Compte tenu des départs décalés, certains coureurs seront doublés par d'autres concurrents partis après eux. Il leur est demandé de ne pas gêner ceux qui doublent et qui vont plus vite. Tout concurrent empêchant volontairement un autre coureur de doubler sera pénalisé.

16) **Droit à l'image et affichage des résultats** : de par leur inscription à l'un des trails poursuite du mémorial, les participants autorisent l'organisation à publier des photos ainsi que les résultats par affichage le jour de la course, sur le site internet www.chronosports.fr, sur le site internet www.trailpoursuitedumemorial.sitew.fr ainsi que sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

17) **Récompenses**: Tous les participants recevront un cadeau. Coupes et trophées aux premiers de chaque catégorie de junior à Master 8.

18) **Informations**. Tous les renseignements et complément d'informations se trouvent sur ce site internet www.trailpoursuitedumemorial.sitew.fr. Photos, parcours, inscrits ...